

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2572

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1455 de Mme Louwagie

ARTICLE 9

Après l'alinéa 2, insérer les quatre alinéas suivants :

« I *bis*. – En conséquence, après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :« « 2° *bis* Le quatrième alinéa de l'article L. 732-58 est supprimé ; ».« I *ter*. – En conséquence, après l'alinéa 59, insérer l'alinéa suivant :« « VII. *bis*. – L'article 51 de la loi n° 93-1352 du 30 décembre 1993 de finances pour 1994 est abrogé. » »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement assure la correcte rédaction de l'amendement.